Transcription

00:00:00 --> 00:00:53

Euh en fait, euh en fait, je vais commencer par le j'ai, j'avais toujours pas mon dossier, donc j'ai dû faire appel, euh, à l'a RS qui leur a imposé, euh juste et à l'ordre des médecins qui leur a imposé justement, euh, le dossier médical, j'ai commencé à avoir juste 11 pages et il manquait en fait, euh, euh, tout le reste si vous voulez, euh. Par exemple, les Euh. Les les témoignages des infirmiers, la posologie, enfin bref y a y a juste les certificats médicaux des des 2 des assistants spécialisés psychiatriques qui m'ont enfermé et et donc et pratiquement rien quoi. Enfin même pas les analyses de labo, enfin rien du tout quoi, 11 pages alors que les autres j'ai fait d'autres hospitalisations en 2016, 2010 et là eux j'ai total, j'ai plus de 60 pages.

00:00:55 --> 00:01:42

D'accord, Euh donc j'ai fait appel donc Ben à la cada. Euh qui en fait il y a pas eu de réponse ? Enfin si, il y a une réponse de la Cada qui me disait que c'était que l'hôpital avait plus tranquille. Euh donc euh voilà et euh donc moi je me suis aperçue et en discutant un peu avec une intelligence artificielle. Qu'en fait ? Ben j'avais que la cada c'était le je. Je l'avais pris le 5 février et que j'avais que 2 mois pour sinon après c'est perdu jusqu'au 5 avril, jusqu'au 5 avril. Là maintenant pour justement Ben faire l'histoire du tribunal administratif. Donc vous comprenez, ça fait quand même plus de de 18 mois maintenant d'attente.

00:01:42 --> 00:02:26

Et donc actuellement, on m'a, on me balade en me disant Euh, Oh euh, le reste et euh euh. On m'a dit, Euh, département des archives de Paris, j'ai demandé, euh non, ça y est pas, euh. Parce que 2006, ça n'y, c'est pas possible. Et maintenant ils me disent, euh, alors qu'on est euh, à la limite, là maintenant, euh du 5 avril. Euh et moi j'envisage d'envoyer, euh, au tribunal administratif le 2 avril, mais à la limite justement, euh, de plus de plus de demander des droits, voilà ce que je veux dire. Donc moi j'ai monté avec une intelligence artificielle, euh, comme j'ai pas d'avocat, j'ai monté, euh, si vous voulez, euh, ma demande, ma demande, je ne sais pas si vous pouvez vite fait le lire pour voir si ce que j'ai fait parce que je voudrais savoir, donc vous voyez.

00:02:27 --> 00:02:59

Ce que j'ai fait parce que j'hésite entre cet objet, cet objet là et cet objet là. Et tout ce que j'ai fait, je vous laisse le lire aussi, j'ai fait une attestation d'honneur pour expliquer en fait dans quelles conditions ils m'ont mis psychologiquement ces 18 mois. Parce que moi j'ai eu des conflits avec mon mari, avec de mon stress, de mon angoisse. Enfin ça a pas été hein. Oui, je vous. Laisse lire des choses, vous pouvez faire comme ça en disant. Je vous laisse lire des choses là. C'est continuer, continuer.

00:02:59 --> 00:03:54

Bah voilà, moi ce que je voudrais savoir c'est ce que j'ai fait. Euh voilà bah est ce que c'est ? C'est acceptable ? C'est confort. C'est un établissement. Hospitalier. C'est un établissement. Hospitalier, hôpital, Maison Blanche avant, d'accord, c'est hospitalier oui et ça fait 18 mois que j'attends et je sais même pas si là ils me disent oui oui, on va vous envoyer le reste parce qu'on n'a pas fait appel, on on n'a pas appelé le G 27 là à notre service et donc. Ils me disent oui on va l'avoir mais moi je suis-je suis plus sûre de rien du tout. J'ai j'ai quand même monté l'affaire auprès de l'administration, enfin un tribunal d'administratif voilà mais toute seule après. C'est vrai que en parallèle j'ai une avocate mais je lui dis est ce que vous voyez avec moi à l'audience ? Elle me dit je sais pas trop parce que je monte une autre parce que parallèlement j'ai demandé aussi mon dossier médical au médecin Antoine Harley qui est psychiatre aussi, qui m'a suivi 26 ans mais qui a pas pas vu que j'étais autiste.

00:03:54 --> 00:04:33

Donc j'ai perdu. J'ai déçu à 50. Enfin à 50 ans, j'ai j'ai par moi même et 53 ans, 2023. La MDPH m'a été accordée, l'a Ah machin, tout ça en disant que j'ai je suis handicapée à 80%. Voilà. Donc ça aussi parallèlement 2023 jusqu'à maintenant aussi, avoir les dossiers de tous ces gens-là, ça a été pour moi et c'est encore éprouvant pour moi. Parce que j'ai fait la démarche. C'est pour ça que en tous les cas au tribunal administratif, surtout pour l'hôpital. Voilà pourquoi je fais cette demande si vous pouvez vite fait lire plus ou moins.

00:04:33 --> 00:05:03

Le référé liberté, non. Vous pouvez faire ça comme ça ? Oui, oui. Faire comme ça en même temps. Oui, le référé liberté, il faut, euh, 2 conditions. Ouais, il. Faut lire l'urgence. Alors est ce que c'est l'urgence justement le fait que. Moi ? C'est ça qui a. Bah ma liberté fondamentale c'est ce que disait Lia, c'est le fait que j'ai pas mon dossier pour que je puisse l'avoir. Enfin lisez, lisez ce que je dis. Euh et voyez ceci, vous êtes. Est d'accord, est ce que je dis ?

00:05:04 --> 00:05:34

Votre avocatrice, vous avez. Dit bah je sais pas, j'ai pas montré ça, je lui ai juste parlé. Je peux pas vous dire hein, vous pouvez faire ça comme. Ça non, je sais-je sais. D'accord, je vous explique, c'est parce que moi en fait, je viens de cette hospitalisation d'une violence conjugale. Et en fait il y a eu un mauvais transfert, c'est à dire que moi on m'a transféré d'un hôpital. Euh que je ne connais pas encore l'infirmer, je ne connais pas à un autre. Et je voudrais savoir en fait enfin l'idée. Vous allez voir, vous allez comprendre.

00:06:06 --> 00:07:05

Est ce que ça m'a éprouvé psychologiquement ? Pardon, euh. Je sais, mais pourquoi il refuse de. Je sais pas, ça fait 18 mois que. Y a entre l'incompétence, l'ignorance, on n'arrive pas à savoir je sais. Pas, pourquoi on ? N'arrive pas à ? Savoir il. Y a eu des des. Problèmes des hospitalisations précédentes, on a un dossier complet avec les comptes rendus infirmiers, on a 2 hospitalisations qui sont postérieures, on a des dossiers complets. Ça fait ça fait pratiquement 60 pages à chaque fois, les comptes rendus des médecins, les prises de sang, les posologies, l'état au quotidien, et cetera, et là en particulier sur cette hospitalisation qui a duré pratiquement 3 semaines, juste 11. Enfin oui, un un mois, c'est vraiment la chronique, c'est la chronique. Ils disent Ah on n'a rien, faut voir les archives aux archives, il dit on n'a pas, on a, on n'a pas, on sait pas, en fait c'est tout, le monde se renvoie la balle, c'est la faute à personne.

00:07:05 --> 00:07:35

Les gens s'excusent, oui, on est désolé, mais c'est pas la faute, c'est c'est pas, c'est pas normal. C'est une étude le truc je dis Bah oui mais vous m'avez fait un préjudice moral. Il me dit Bah vous avez qu'à vous plaindre, portez plainte. Moi j'ai fait ça parce que c'est le seul, la seule ligne droite que je peux faire parce que moi je sais même pas la seule disant ils vont m'envoyer des, des, des des le reste. Mais je suis même plus sûre. Moi maintenant j'ai plus confiance, moi moi j'ai plus confiance mais j'ai l'impression que c'est pour encore me me retarder pour que j'ai plus de droit.

00:07:37 --> 00:08:33

Voilà. Si. Vous avez toujours le droit à la communication ? D'une copie. Oui. Mais après hein me le donne. Pas, pour l'instant en en termes de difficultés pour accès à l'information. Là c'est pénible, ça met ma femme dans un état de stress incroyable. Ouais. Moi ce que je veux maintenant c'est que même s'il me donne les derniers éléments, je sais même pas ce qu'il va y avoir dedans si c'est vrai parce que je dis est ce que ça va être le doublon des 11 pages ? Elle me dit non. La Commission des usagers et si ça se trouve je vais encore avoir le doublon et ça va pas être ce que je demande. C'est à dire que les témoignages même les l'hôpital parce que c'est pas normal. Moi si vous voulez je sais même pas quel hôpital m'a reçu avant chez eux il y a un hôpital qui m'a reçu qui m'a fait un mauvais transfert. Moi je suis attends, je suis venue par par l'intermédiaire d'un

commissariat pas loin de de place Clichy. J'avais porté plainte à ce moment-là pour coup enfin et j'ai vu un un médecin légiste.

00:08:34 --> 00:09:30

Ce à partir de c'était à l'Hôtel Dieu c'est le médecin, je sais pas. Enfin dans tous les cas je vois bien que c'est c'est le médecin légiste. Après on m'a emmené, je j'ai discuté avec une personne qui m'a dit Vous voulez aller à l'hôpital ou aller chez la personne qui vous tape ? J'ai dit évidemment à l'hôpital je savais pas que c'était l'hôpital psychiatrique, j'ai été à l'hôpital psychiatrique la nuit on m'a emmené en ambulance et moi si vous voulez cette nuit-là on me donne un médicament, je me suis dit vu la tête du du médecin je dis pas et on me dit Couchez vous. Le lendemain je me retrouve. Ah, l'hôpital Maison Blanche avron, d'accord, je me retrouve, euh, avec des coups et blessures, euh, en me disant avec confusion en me disant mais c'est quoi c'est bleu là ? Euh euh, c'est le médecin, c'est euh Ludovic avec mon ex conjoint, ou c'est l'infirmier qui t'a qui m'a tabassé, violé ? Euh, pendant la nuit, parce que je me retrouve en blouse bleu dans un autre hôpital, vous voyez ce que je veux dire ? Donc je me je me réveille comme ça.

00:09:30 --> 00:10:28

Évidemment que j'ai des idées et en plus si vous voulez je suis aspergée, j'ai compris que les les anxiolytiques, les médicaments me posent problème, me fait délirer donc en plus tout ça et après évidemment moi c'est ça que je demande, quel est le le l'infirmier, je veux savoir ce qui s'est passé vous comprenez et en plus il m'enferme, je veux sortir de de je veux sortir le 14, je veux sortir alors je suis en hospitalisation libre, ils me défendent de sortir de l'hôpital, excusez-moi et ils actent les choses, le 22 je suis en Hospital. Ils me laissent pas partir vous êtes d'accord avec moi ? C'est pas normal, j'ai le droit de partir quand ? Quand quand on était le 14 mars j'ai le droit de partir quand je suis un hospitalier ils m'ont enfermé le 22 je leur ai demandé je je voulais quitter l'hôpital, ils n'ont pas voulu, ils voulaient me faire signer des choses, j'ai pas voulu, ils ont pas voulu que je quitte l'hôpital alors que je voulais quitter l'hôpital et j'avais le droit puisqu'ils ils ont-ils ont fait le HDTPI en péril imminent le 22.

00:10:29 --> 00:11:13

Du du du je veux dire du 14. C'est tout ça que je veux comprendre si vous voulez. Et je n'ai pas les témoignages, les observations comme on dit professionnelles psychiatriques, je ne les ai pas dans mon dossier médical, je l'ai pas. Donc ce que je demande là c'est savoir tout ce que je fais là. Est ce que je peux me permettre ? Peut être que vous avez dit en référé, est ce que je dois faire recours parce que c'est tout de suite je ne sais pas où je dois prendre le 2e objet en disant que moi je veux une indemnité et 18 mois. Admettons qu'ils me donnent, je sais même pas ce qu'ils vont me donner, je sais même pas l'échéance c'est le 5 avril et moi je vais l'envoyer le 2 avril parce que c'est la journée sensibilisation de l'autisme bizarrement.

00:11:14 --> 00:11:47

Vous voyez ce que je veux dire ? C'est c'est pour marquer le coup. Euh. La défense des droits aussi des autistes, c'est c'est, c'est, c'est actuellement. Alors c'est euh le référé liberté. Ouais, je voulais expliquer ces 2 conditions, donc c'est d'urgence. Je sais pas. Et l'atteinte à une liberté fondamentale. Bah mon atteinte c'est savoir mon dossier, je n'ai toujours pas la totalité. C'est c'est en. En l'espèce, c'est pas évident, mais si vous perdez le référé, vous pouvez faire un recours normal. Ce que je me dis parce que ça c'est un. Recours normal, par contre le 2e. Alors le recours normal, c'est contre une.

00:11:47 --> 00:12:24

Décision contre une décision ? Et bah oui mais c'est le cadavre la cada elle a accordé, elle a dit OK que c'était normal, que oui il m'a donné tout, tout le dossier et et moi je dis que non. Donc oui j'ai eu oui. Pas écrit ? Ah oui, j'ai pas écrit le cadavre là, c'est je vous ai-je vous ai. Ça date de quand ? Bah. Attendez-vous vous devez le voir, hein ? Je j'ai dû mettre le cadavre. Ça date de. Je vais vous montrer le cadavre. Vous avez pas vu le cada ? Il a, il a. Oui mais c'est l'hôpital qui. Non, non la décision, m